

## **Allocution de M. Youssef AMRANI**

### **Secrétaire Général du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération**

\*\*\*\*\*

Madame la Ministre,

Mesdames, Messieurs

Il m'est particulièrement agréable de participer avec vous, aujourd'hui, au lancement officiel du projet de jumelage institutionnel pour le renforcement des capacités de l'Institut National d'Hygiène.

Comme vous le savez, le Maroc dans ses relations avec l'Union européenne s'est toujours prêté à cet exercice stratégique « du toujours plus et du toujours mieux » par vocation et par choix délibéré.

Dans cette quête permanente d'un partenariat renouvelé toujours plus fort, Sa Majesté le Roi avait déjà en 2000 appelé l'Union européenne à édifier avec le Royaume des relations d'un type nouveau qualifié de « plus que l'Association et moins que l'adhésion ».

Et c'est à l'occasion du Conseil d'Association du 13 octobre dernier que l'Union européenne a pris acte de la nécessité de franchir une nouvelle étape dans ses relations avec le Maroc en les hissant au niveau de Statut Avancé.

Durant ces huit années, d'importantes avancées ont été réalisées. Elles ont permis de renforcer notre dialogue politique, l'intégration de nos économies, la coopération sectorielle et les échanges humains avec l'Union européenne. Ces avancées n'auraient évidemment pas été possibles s'il n'y avait pas eu la conjonction entre, d'une part, la mise en oeuvre d'un ambitieux programme de réforme et de modernisation lancé par Sa Majesté le Roi, et d'autre part, la volonté de l'Union européenne de renforcer ce dialogue et sa coopération avec ses voisins dans le cadre de la politique européenne de voisinage fondée sur le principe de la différenciation.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Aujourd'hui, le Statut Avancé nous permettra de tirer parti de toutes les opportunités qui existent déjà et d'aller encore plus loin dans l'intensification de nos rapports avec l'Union européenne.

Le Statut Avancé devra se traduire par un raffermissement de la coopération politique entre le Maroc et l'Union européenne en vue d'une plus grande prise en compte de leurs priorités respectives, par une intégration progressive du Maroc au marché intérieur de l'UE avec notamment un soutien financier approprié et en phase avec l'ampleur et le caractère ambitieux de cette nouvelle évolution.

Si vous me permettez de rappeler les principaux axes prioritaires qui ont été retenus. Ceux-ci concernent l'approfondissement de la coopération politique par l'intensification du dialogue politique et stratégique, la participation effective du Maroc aux agences et programmes de l'Union. Ils concernent également le rapprochement législatif pour mieux profiter des opportunités du grand marché unique européen, le développement des échanges humains avec l'Europe dans un cadre légal tout en luttant contre la migration illégale, et enfin le

développement de la coopération sectorielle, que ce soit dans l'énergie, l'agriculture, la protection de l'environnement ou l'interconnexion des réseaux de transport.

Excellences, Mesdames Messieurs,

Dans ce contexte, le Programme d'Appui à l'Accord d'Association à travers son instrument phare, le jumelage institutionnel, et que le Ministère des Affaires étrangères a la charge de sa mise en œuvre, constitue un des outils de prédilection pour la concrétisation et la réalisation de cette ambition à l'instar du rôle qu'il a su jouer dans la préparation des pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne.

L'aspect novateur de cet instrument est de permettre de lier deux ou plusieurs administrations, marocaines et européennes, par un contrat de portée internationale autour d'un projet assurant l'implication politique des bénéficiaires à faire aboutir la réforme entreprise et l'implication des Etats membres de l'UE à travers la mise à disposition d'une expertise de haut niveau.

Le Maroc possède désormais une bonne expérience dans la mise en oeuvre de cet outil si particulier : les quatre premiers projets de jumelage qui se sont achevés ont tous atteints leurs objectifs, 11 projets de jumelage institutionnel à l'instar de celui qui nous réunit aujourd'hui sont actuellement en cours d'exécution et 35 autres en phase de préparation de leurs fiches de projet.

De plus, chaque appel à propositions effectué par le Maroc mobilise un nombre important de propositions ce qui démontre l'implication et l'engagement des Etats membres de l'Union européenne à accompagner le Maroc dans la modernisation de ses institutions.

Au-delà de l'aspect purement technique des résultats obligatoires à atteindre, le jumelage institutionnel en tant que concept innovant contribue à l'approfondissement de la connaissance de l'Autre, étape pour le moins nécessaire à toute évolution d'intégration dans un espace commun.

Excellence, Mesdames Messieurs,

Il ne me reste plus qu'à féliciter les équipes de l'Institut National d'Hygiène et du partenaire Français pour tout le travail déjà accompli ainsi que celle de la Délégation de la Commission européenne à Rabat et à leur souhaiter toute la réussite dans la tâche qui les attend.

Je vous remercie pour votre attention.